

Au Conseil Communal

Séance du 16 mars 2022

Le Conseil est convoqué pour 20 heures précises : M. Thierry Buache, Président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : MM. José Fonseca et Cyril Jeunet. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

M. Bernard Coucet, municipal, est excusé. La Municipalité est remerciée de sa présence. La presse est également présente.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2021
3. Communications municipales
4. Rapport de la commission Place de sports de Freybonnaz : Mise en conformité de l'éclairage des terrains / Mjse en place d'un système d'arrosage automatique. Préavis No 02/2022
5. Rapport de la commission rue Vers-chez-Cherbuin et impasse Clos-à-Pugin (VCCP) – Mise en séparatif, remplacement de conduites d'eau potable et aménagements routiers. Préavis No 03/2022
6. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
7. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Communications

- Signe que la situation sanitaire évolue positivement, le Conseil communal se retrouve ce soir dans la disposition d'avant pandémie. Le Président relève que cette bonne nouvelle permet également aux sociétés locales de planifier et organiser à nouveaux des manifestations.
- M. Thierry Buache remercie tous les conseillers qui se sont mis à disposition du Bureau pour le dépouillement des élections cantonales qui auront lieu ce dimanche 20 mars.
- Il présente ensuite le nouveau point à l'ordre du jour, soit "retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales". Il estime en effet que, vu l'importance des décisions prises dans ces associations, celles-ci requièrent toute l'attention du Conseil communal. Ce point permettra aux délégués d'informer régulièrement sur les travaux en cours.

Correspondance

- Le Président a reçu les traditionnels vœux des sociétés locales.
- Par courrier du 10 mars 2022, M. Alain Monney, membre de la commission No 03/2022, informe qu'il est totalement d'accord sur les conclusions du préavis de la Municipalité. Par contre, il ne souhaite pas signer le rapport de la commission car ce dernier ne correspond pas du tout à ce que la commission a évoqué lors de ces entretiens avec les délégués municipaux. La reprise mots-à-mots du texte du préavis n'est pas le reflet des réflexions des membres de la commission. Malgré une proposition de correction du rapport, il n'a pu que modifier partiellement celui-ci. Il n'accepte donc pas le rapport.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2021

Le Président signale, en page 4, sous le point nomination de la commission de gestion 2021, qu'il s'agit bien de M. Nicolas Pedroli qui a été nommé suppléant.

M. Xavier Doudin demande de contrôler et, éventuellement corriger les chiffres du bouclage du préavis No 06/2021 à la page 2. Après vérification du décompte établi par la Bourse communale, la différence entre le coût réel des travaux et le montant accordé par le Conseil est de – fr. 20'781.20. De plus, il s'agit du préavis No 06/2020 et non du préavis No 02/2021.

Après notification de ces corrections, le procès-verbal de la séance du 8 décembre est adopté à la majorité.

3. Communications municipales

Mme Nicole Rapin

- La société Compas Management Services Sàrl a été mandatée pour un audit de la Coreb. Les missions de cet audit sont d'identifier les situations problématiques ainsi que d'analyser les aspects liés tant à la gouvernance qu'à la conduite stratégique et opérationnelle de l'ensemble de la structure qui régit la Coreb. Mme Nicole Rapin a été auditionnée dans ce cadre et a eu l'occasion de faire ressortir les éléments problématiques qui ont été relevés par certains membres du Conseil communal.

M. Daniel Givel

- Le projet du plan d'aménagement communal (PACom) avance selon le planning prévu. La vision stratégique du futur plan sera présentée dans un premier temps aux commissions ad'hoc et aux deux municipalités fin mars. Une présentation publique de cette vision sera proposée aux citoyens de Corcelles et Payerne le mardi 10 mai prochain à 20h à la grande salle de Corcelles.

Mme Ariane Baux Jaquemet

- La levée des restrictions sanitaires a permis de vivre une mise des vins en toute liberté et la clientèle était présente en nombre. Avec plus de fr. 100'000.-- de chiffres d'affaires, la mise atteint les chiffres de 2020, sans compter la mise extraordinaire en faveur du giron de jeunesse. Le concept mis en place cette année a été fort apprécié et c'est probablement sous cette forme que seront organisées les prochaines mises des vins.

4. Rapport de la commission Place de sports de Freybonnaz : Mise en conformité de l'éclairage des terrains / Mise en place d'un système d'arrosage automatique. Préavis No 02/2022

La parole est donnée à M. Steve Lambelet pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 113'085.-- pour financer le nouvel éclairage des terrains à la place de sports de Freybonnaz, tel que présenté dans le présent préavis et dont il y aura lieu de déduire les subventions du fonds du sport vaudois, de l'Office fédéral de l'énergie et la participation du FC Corcelles.

Art. 2

D'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 65'700.-- pour financer l'installation d'un arrosage automatique pour les terrains de la place de sports de Freybonnaz telle que présentée dans le préavis et dont il y aura lieu de déduire la subvention du fonds du sport vaudois.

Art. 3

D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par prélèvement sur les liquidités courantes.

Art. 4

D'amortir ces investissements par le compte 17.331 "amortissement installations place de sports" sur une durée de 10 ans.

5. Rapport de la commission Rue Vers-chez-Cherbuin et impasse Clos-à-Pugin (VCCP) – Mise en séparatif, remplacement de conduites d'eau potable et aménagements routiers. Préavis No 03/2022

En préambule, le Président informe que Mme Joséphine Rapin, mentionnée comme membre de la commission sur le rapport de celle-ci, n'a pas fonctionné. Le rapport sera corrigé dans ce sens.

La parole est donnée à M. Smaïl Barouk pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. Pierre-Yves Perrin formule deux souhaits à la Municipalité. Il demande, dans un premier temps, que les bordures franchissables soient plus aisées à passer que celles situées au centre du village. Dans un deuxième temps, il désire que l'espace entre les potelets permette à un convoi agricole de se mettre sur le côté.

M. Pierre-André Rapin le remercie pour ses remarques et informe que le projet va dans le sens de ses deux souhaits.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'autoriser les travaux pour la mise en séparatif EC-EU de la rue Vers-Chez-Cherbuin et de l'impasse Clos-à-Pugin, ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable tels que présentés.

Art. 2

D'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 1'262'000.-- pour effectuer ces travaux d'infrastructures tels que présentés, dont il y aura lieu de déduire la subvention de l'ECA à recevoir.

Art. 3

D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de fr. 1'000'000.--, ainsi que le prélèvement du solde de fr. 262'000.-- sur les liquidités courantes.

Art. 4

D'amortir les investissements EU/EC financés par les liquidités courantes par le compte no 46.331 "Amortissement s/épuration" par un prélèvement sur le fonds de réserve, compte no 9282.5 "Epuratiön des eaux usées".

Art. 5

D'amortir les investissements EU/EC, EP ainsi que les aménagements routiers financés par un emprunt, par les comptes 46.331 "Amortissement s/épuration", 43.331 "Amortissement sur routes" et 81.331.1 "Amortissement service des eaux", sur une durée de 20 ans.

6. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales

Mme Sandrine Rapin, déléguée auprès de Forems, fait un résumé de l'assemblée qui s'est tenue le 15 février dernier. Le budget de l'EMS des Cerisiers et de Forems a été présenté aux délégués. Ces derniers ont été rendus attentifs à la situation particulière de ces deux dernières années liée à la pandémie. Le transfert des biens avec le HIB devrait se finaliser dans le courant de ce printemps. Un renforcement de la collaboration entre les EMS est prévu. Pour terminer, la validation du projet de nouvel EMS devrait intervenir dans le courant du mois de juin.

M. François Vessaz annonce que la prochaine séance du Conseil intercommunal de l'ASIPE est agendée au 31 mars prochain. Deux préavis sont à l'ordre du jour. Le premier concerne la réfection de la toiture du bâtiment de la Promenade Moderne et le second, différents travaux au collège de Derrière-la-Tour.

7. Divers et propositions individuelles

M. Pierre-Yves Perrin revient sur les élections cantonales de ce dimanche et rappelle que la Syndique Nicole Rapin est candidate au Grand Conseil. Le PLR invite toutes les personnes présentes ce soir à prendre part à l'apéritif qui sera servi en son honneur dimanche 20 mars à 18 heures.

Mme Nicole Rapin le remercie et précise que c'est avec plaisir qu'elle partagera ce moment convivial quel que soit le résultat de l'élection.

Mme Méry Rüfenacht demande en quoi consiste les travaux entrepris à la place de jeux au bas de la route du Chêne.

M. Pierre-André Rapin informe que cette place sera totalement réaménagée et que des nouveaux jeux seront installés.

M. François Vessaz relève qu'il y a 2 places et un terrain de jeux au village et demande à la Municipalité s'il elle suit un concept afin que ces places de jeux permettent aux enfants de tous âges d'y jouer.

M. Pierre-André Rapin répond par l'affirmative. La place de jeux située près de la garderie est aménagée pour les tous petits, celle vers le Collège pour les 7-8 ans, celle de la route du Chêne comportera des jeux d'équilibre et, finalement, si une nouvelle place est créée, elle sera dédiée aux adolescents.

M. Xavier Doudin relève le très mauvais état du chemin qui mène à l'école du cirque. Il demande si la Municipalité envisage de faire quelque chose pour y remédier.

M. Pierre-André Rapin informe que la Municipalité est au courant et qu'elle a déjà eu des échanges avec la famille Van Gool à ce sujet. Toutefois, cette dernière bénéficie d'un droit de passage et la propriétaire ne veut pas faire de travaux et ne laisse pas la famille Van Gool réfectionner ce chemin.

M. Xavier Doudin insiste et demande à la Municipalité de mettre sur pied une séance avec tous les intervenants. Il argumente en mettant en avant l'image de la commune auprès des usagers très nombreux de ce chemin.

M. Daniel Givel précise qu'il a déjà eu un entretien sur place avec la propriétaire mais celle-ci ne veut rien entendre. Les relations avec la famille Van Gool sont très tendues et la communication passe par leurs avocats respectifs. Toutefois, il note la remarque de M. Xavier Doudin et affirme que la Municipalité fera tout ce qui est possible pour faire pression sur la propriétaire.

M. Alexandre Krieger suggère que, si la servitude est inscrite au Registre Foncier, il y a peut-être une close pour l'entretien de celle-ci.

M. Daniel Givel prend note et vérifiera auprès du Registre Foncier.

Pour terminer, le Président rappelle que le Bureau du Conseil est à disposition de tous en cas de questions ou de doutes sur toutes les tâches que chacun peut être amené à effectuer durant son mandat.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 heures 45.

Approuvé en séance du 22 juin 2022

Le Président 2021-2022 :

Th. Buache

La Secrétaire :

F. Moll